



Motion de la section 14 du CNU contre la création des « key-labs »

Réunie en assemblée générale le 12 mars 2025, la section 14 du CNU, en accord avec le communiqué émis par le bureau de la CP-CNU le 25 janvier 2025 (<https://conseil-national-des-universites.fr/data/document/2369/2013/Public/Communiqués-Motions/Communiqués%20bureau%20CPCNU%202024/2025-Communique-bureauCPCNU-Keylab-20250125.pdf>), demande l'abandon de la création de « key-labs » par le PDG du CNRS.

Elle affirme à son tour que l'urgence est à un financement pérenne de la recherche qui permette de répondre aux enjeux d'une politique scientifique ambitieuse et qui donne aux personnels du service public d'enseignement supérieur et de la recherche la stabilité, le temps et la sérénité nécessaires à une recherche au service du bien commun, libre, et de qualité.

Motion votée à l'unanimité